

récentes réunions du Conseil canadien des pêcheries, j'ai entendu dire qu'il sera peut-être nécessaire d'envoyer des bateaux au sud aussi loin que la Nouvelle-Orléans pour trouver des crevettes. Je sais qu'il y en a sur notre côte. Je me demande si vous avez pensé à multiplier les peuplements connus que nous avons déjà.

M. CLARK: Nous avons fait du travail en rapport avec la crevette, mais non pas, certes, aussi au sud que l'endroit dont vous avez parlé. Le programme que nous envisageons de réaliser au cours de la présente année financière, au large de nos côtes, n'est pas très étendu.

M. CROUSE: Je voulais dire que nos propres entreprises de navigation descendraient aussi loin que la Nouvelle-Orléans pour acheter des crevettes et les rapporteraient pour les soumettre à la transformation. Elles aimeraient savoir si de nouveaux projets se dessinent, qu'ils pourraient espérer voir se réaliser dans l'industrie de la pêche à la crevette, au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve. Je pense qu'il y a des gisements près du détroit de Belle-Isle.

M. CLARK: Oui, nous avons découvert des fonds. Cependant, à ma connaissance en ce moment, ils ne représentent pas un volume très considérable, par rapport au commerce.

LE PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur ce deuxième groupe de crédits.

M. PICKERSGILL: Je ne crois pas que je devrais interroger M. Clark sur cette question des gardiens des pêcheries. J'aimerais poser mes questions au ministre. Je ne veux pas retarder l'étude de ces articles. Pouvez-vous me donner l'assurance que, lors de la venue du ministre, on ne m'empêchera pas de satisfaire ma curiosité, dans la mesure qui conviendra au ministre?

M. KEAYS: Pour en revenir au crédit 131 et aux inspecteurs du poisson dans la province de Québec, je vous demanderais: le ministère a-t-il l'intention d'ouvrir des bureaux principaux pour les inspecteurs à Gaspé, à Bonaventure et aux îles de la Madeleine?

M. CLARK: Oui. Nous aurons des bureaux régionaux.

M. KEAYS: Y aura-t-il des laboratoires à ces bureaux?

M. CLARK: Oui.

M. LÉGÈRE: Au sujet du crédit 132, «fonctionnement et entretien» signifie-t-il l'entretien de vos bateaux patrouilleurs des pêches et de votre matériel?

M. CLARK: Oui, monsieur.

M. LÉGÈRE: On m'a fait remarquer que tout le matériel employé dans ma région vient d'Halifax. Certaines pièces de matériel coûtent plus qu'il n'en coûterait de les acheter à l'endroit où le bateau est de service. J'ai deux cas à l'esprit.

M. CLARK: Monsieur le président, je ne suis pas au courant de ces cas particuliers, mais je dirai que nous suivons les règles ordinaires en demandant des soumissions. Nous choisissons la plus basse que nous puissions obtenir.

M. LÉGÈRE: Supposons qu'un bateau en marche frappe une bouée et endommage son hélice; vous ne pouvez demander des soumissions, en ce cas, parce que vous retiendriez trop longtemps le bateau. S'il faut vite ment une hélice, ira-t-on nécessairement chez le distributeur principal ou pourra-t-on acheter l'article sur place?

M. CLARK: Cela dépendrait des circonstances, je pense. S'il existe dans la région des facilités de réparation et qu'on y trouve du matériel, on achèterait celui-ci sur place, je pense.

Les crédits 131 à 134 inclus sont approuvés.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, au début de la réunion, j'ai parlé de budgets supplémentaires, car je pensais qu'on en avait saisi le Comité. On me dit maintenant que ce n'est pas le cas.

Voulez-vous me permettre de rayer du compte rendu la mention faite antérieurement de budgets supplémentaires?